

Règles communes à toutes les DR

- La composition des équipes :

- Un archer peut figurer dans des équipes différentes de son club (DRE ou DR promo) mais pas dans une étape de même niveau. Exception pour les cadets qui peuvent participer à la DR Jeunes et à une autre DR.

Exemple : un archer figurant dans l'équipe DRE de son club à l'étape 1 a le droit de figurer dans une équipe de DR promo lors d'une autre étape.

- Les DR Promotion et Jeunes sont réservées aux arcs classiques.

- Les DR (sauf Jeunes) sont réservées uniquement aux catégories suivantes : U18,U21 et S1 à S3.

- La DR Jeunes est ouverte aux catégories U13,U15 et U18, en arc classique.

- Il est possible d'inscrire plusieurs équipes dans une même division (sauf Excellence).

- Les clubs ayant une équipe en Division Nationale (classique ou poulies) n'ont pas le droit de faire tirer leurs 3 meilleurs archers du classement national de l'année précédente (transfert compris).

- La composition de l'équipe doit être déposée avant le début de chaque concours auprès du greffe à l'aide du formulaire.

- Le transfert des tireurs

- La règle fédérale sur les transferts s'applique pour toutes les Divisions Régionales. Article C.3.3.

- Le transfert est dit « libre » lorsqu'il est réalisé entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre de chaque année durant la période de renouvellement des licences. Il permet à l'archer de tirer pour son nouveau club, tant en individuel que par équipe, sans aucune limitation quelle que soit la discipline concernée.

- Le transfert est dit « autorisé » quand il est réalisé sous contrôle et sur accord de la Ligue quittée après le 30 novembre. Il permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club mais ne permet pas d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club quelle que soit la discipline concernée.

- Les sur-classements :

ATTENTION pour les S3 et U18 participant aux équipes de DRE :

- Le sur-classement ponctuel des cadets juniors et seniors (3) : il est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet.

- Cas particulier des S3 en TAE : Ils peuvent être surclassés ponctuellement en TAE en S2 ou S1 sans certificat médical.

- Les cadets, dans le cadre du sur-classement ponctuel, s'ils changent de distance, de blason ou de piquet devront fournir un certificat médical de simple sur-classement établi par le médecin de leur choix et qui sera valable pendant 1 an.

- Les sanctions :

Les équipes s'engagent à participer à toutes les étapes des DR. En cas de non-participation à l'une de ces étapes (qualification et phases finales), une pénalité de points pourra être appliquée.

- La tenue vestimentaire de l'équipe

• Tous les membres d'une même équipe, ainsi que le capitaine d'équipe, doivent porter la même tenue, composée d'un bas et d'un haut défini par les règles générales.

• Toutefois sur la pièce vestimentaire haute doit apparaître le nom, l'insigne ou le logo de l'association qui concoure, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors prévus au E.2 des Règlements Généraux

• Tous les participants à une compétition de la filière par équipe (D1, D2, DR Excellence) (DR promo) doivent porter la tenue de leur association, y compris les archers participant en individuel si la compétition est ouverte.

- Jumelles, longue vue ou autres moyens optiques

• Ils peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches, pourvu qu'il ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

• Les longues vues doivent être ajustées de manière à ce que la plus haute partie de la longue vue ne dépasse pas la hauteur des aisselles de l'archer.

Récompenses :

- Le montant des récompenses pour les DR est fonction du nombre d'équipes inscrites.

- Le Comité directeur se réserve le droit de modifier les récompenses en fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque DR.

- Pour l'ensemble des DR, les récompenses sont attribuées uniquement aux équipes ayant participé aux 3 étapes.

Nb équipes	8 et +	Entre 4 et 7	Moins de 4 équipes
1 ^{ère} place	300 €	200 €	100 €
2 ^{ème} place	200 €	100 €	60 €
3 ^{ème} place	100 €	60 €	

Dates limites d'inscription des équipes :

DR Excellence : **01 avril** (1^{ère} manche 22 avril)

DR Promo : **08 avril** (1^{ère} manche 29 avril)

DR Jeunes : **09 avril** (1^{ère} manche 30 avril)

Coût d'inscription des équipes:

DR Excellence : **150,00€**

DR Promo : **100,00€**

DR Jeunes : **50,00€**

LES DIVISIONS REGIONALES 2023

Filière par équipes du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts de France

	Jours	Mois	Organisateur	Type compétition	Lieu	
DRE poulies	Samedi 22	Avril	AIRE SUR LA LYS	DRE Arcs à POULIES	MANCHE 1	ISBERGUES
DRE Classique	Dimanche 23	Avril	AIRE SUR LA LYS	DRE Arcs CLASSIQUES	MANCHE 1	ISBERGUES
DR Promo	Samedi 29	Avril	GRANDE SYNTHÉ	DR PROMO	MANCHE 1	GRANDE SYNTHÉ
DR Jeunes	Dimanche 30	Avril	GRANDE SYNTHÉ	DR JEUNES	MANCHE 1	GRANDE SYNTHÉ
DRE poulies	Samedi 27	Mai	SENLIS	DRE Arcs à POULIES	MANCHE 2	SENLIS
DRE classique	Dimanche 28	Mai	SENLIS	DRE Arcs CLASSIQUES	MANCHE 2	SENLIS
DR Promo	Samedi 03	Juin	ST AMAND	DR PROMO	MANCHE 2	ST AMAND
DR Jeunes	Dimanche 04	Juin	ST AMAND	DR JEUNES	MANCHE 2	ST AMAND
DRE poulies	Samedi 17	Juin	ESTREES ST DENIS	DRE POULIES	MANCHE 3	ESTREES ST DENIS
DRE classique	Dimanche 18	Juin	ESTREES ST DENIS	DRE CLASSIQUES	MANCHE 3	ESTREES ST DENIS
DR Pomo	Samedi 24	Juin	MOREUIL	DR PROMO	MANCHE 3	MOREUIL
DR Jeunes	Dimanche 09	Juillet	AMIENS	DR JEUNES	MANCHE 3	AMIENS

La DR Excellence – DRE :

4 catégories pour des équipes non mixtes :

- Classiques Dames et Hommes : Distance 70m, Blason 122cm

- Poulies Dames et Hommes : Distance 50m, Blasons 80cm

- L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la Montante/Descendante comme en D2 en fonction du nombre d'équipe engagée.

- Les équipes de club doivent **participer à 3 épreuves** 2 x 70m (Classique) ou 2 x 50m (Poulies) + Finales.

- Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DR "Excellence" est déclaré Champion Régional dans sa catégorie et accède à la Finale Nationale des DR.

- Un club ayant une équipe en D1, en D2 ou en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :

- Dans les catégories ouvertes, les équipes championnes régionale (13 régions) sont qualifiées.

- Dans chaque catégorie, 24 équipes maxima peuvent être qualifiées à la finale nationale. Le classement national FITA par équipe sert à compléter la liste des sélectionnés à la Finale Nationale des DR.

- Pour les arcs Classique, les **8 premiers du classement final de la Finale Nationale des DR** montent en D2 l'année suivante.

- Pour les arcs à Poulies, les **2 premiers pour les femmes et les 3 premiers chez les hommes du classement final de la Finale Nationale des DR** montent en DNAP la saison suivante.

La descente en DRH (si DRH organisée) sera envisagée suivant le nombre d'équipes participantes

La DR Honneur – DRH : Cette division sera envisagée suivant le nombre d'équipes inscrites et la difficulté que peuvent enregistrer les clubs organisateurs pour accueillir toutes les équipes si elles sont trop nombreuses. Le règlement est identique à la DRE

La DR Promo – DR Promo : Classique , Mixte, Distance : 50m , Catégories U18,U21, S1 à S3.

La DR Jeunes : Arcs Classique, Mixite, Distances internationales, Catégories U13,U15,U18.

Règlement des différentes Divisions Régionales

La Division Régionale Excellence

Déroulement de l'épreuve :

- Un tir de qualification (2x70m et blason 122cm les classiques), (2 x 50m et blason 80cm pour les Poulies) le matin en rythme ABC.
 - Les équipes sont composées de 3 ou 4 archers
 - A l'issue de la phase de qualification, les équipes sont classées.
 - Les 16 premières équipes sont qualifiées pour disputer les phases finales.
 - On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8èmes de finale : 1er contre 16ème, 2ème contre 15ème, 3ème contre 14ème et ainsi de suite
 - Les équipes gagnantes leurs 8èmes de finale sont qualifiées en ¼ de finale.
 - Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9ème place.
 - A l'issue du 2ème match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4ème et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur l'étape.
- Les tableaux seront adaptés au nombre d'équipes participantes.

Attribution des points

Lors de chaque épreuve, en fonction du classement, les points suivants seront attribués :

Cls	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12 ^{ème} et au-delà
Pts	35	30	26	22	18	15	12	9	6	4	2	1

A l'issue des 3 épreuves, le total de points donne le classement.

Si deux équipes (ou plus) sont à égalité, le départage sera effectué par la totalité des scores de qualification.

Qualification nationale

Dans une année « normale », l'équipe gagnante est qualifiée pour la Finale Nationale des Vainqueurs de Division Régionale sauf si le club possède déjà une équipe au niveau national (dans cette catégorie), dans ce cas de figure, c'est le suivant au classement qui représentera les Hauts de France à la finale nationale.

Extrait du règlement national :

L'identification des équipes de DR se fait auprès des Comités Régionaux qui transmettent à la FFTA les équipes de club participant à la DR Excellence de leur région.

Pour pouvoir se qualifier à la Finale nationale des DR, le club doit présenter une équipe à toutes les manches de DRE organisées dans sa région. Les Comités Régionaux ont la possibilité de signaler tout manquement d'équipe qui entraînera l'exclusion de celle-ci du classement national de DR et de fait, l'impossibilité de participer à la Finale nationale des DR.

Les plus grandes régions mettant en place 3 niveaux de DR (exemple : DR Excellence, DR 2 et DD) avec obligation de commencer au plus bas niveau pour accéder à la DR Excellence, peuvent inscrire en niveau DR auprès de la FFTA, les équipes de leur 2ème Division Régionale à condition que le règlement de cette 2ème division soit similaire à celui de la DR Excellence.

Nota CS : Ce dernier point concernera la DRH si nous la mettons en place, avec donc obligation d'avoir le même règlement que la DRE.

Règles pour la saison suivante.

Suivant le nombre d'équipes inscrites, du nombre d'équipes descendante de divisions nationale. Une règle pourra être appliquée de descente et/ou de sélection.

La Division Régionale Honneur

Si une DRH est mise en place, les épreuves seront lieu au date et lieux de la DRE poulies le samedi. Le règlement est identique à celui de la DRE.

La Division Régionale promo

Déroulement de l'épreuve.

- Règlement identique à celui de la DRE sauf : tir de qualification sur 2x50m et match à 50 m.
- La finalité de la DR Promo étant de tirer par équipe, il n'y a pas de Cut pour participer aux matchs.
- Les équipes sont composées de 3 ou 4 archers (qualification de l'équipe = total des 3 meilleurs scores)
- La mixité est autorisée.

Inscription l'année suivante

- Le vainqueur de la DR « Promotion » pourra participer à cette même DR l'année suivante sans pouvoir prétendre à la récompense en cas de podium.

La Division Régionale Jeunes

Inscriptions :

Chaque club inscrit une liste de 3 ou 4 archers. Les catégories autorisées sont : U13, U15, U18, en arc classique.

Les équipes sont mixtes.

Déroulement de l'épreuve.

Distance : le choix des distances internationales a été retenu :

Catégories	Distances	Blasons
U13	30 m	80cm
U15	40 m	80cm
U18	60 m	122cm

Le classement de chaque étape est effectué avec les scores des 3 meilleurs archers de l'équipe.

Si l'organisateur propose 2 départs sur la journée, c'est au premier départ que doivent participer les équipes.

Attribution des points

Lors de chaque épreuve, en fonction du classement, les points suivants seront attribués :

A l'issue des 3 épreuves, le total de points donne le classement. Si deux équipes (ou plus) sont à égalité, le départage sera effectué à partir du total des scores de qualification.

Cls	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12 ^{ème} et au-delà
Pts	35	30	26	22	18	15	12	9	6	4	2	1

Les permutations entre archers :

Pour toutes les divisions et lorsqu'il y a 4 archers dans l'équipe,

- la permutation entre archères ou archers est autorisée entre les volées d'un match.
- La permutation n'est pas autorisée au cours d'une volée.



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR PARTICIPER A LA Division Régionale

CLUB : _____ N° d'agrément _____

NOM du responsable ... : _____

E-mail : _____ Téléphone : __/__/__/_/___

Montant de l'inscription :

- Division Régionale Excellence Classique Dames 150 €
- Division Régionale Excellence Classique Hommes 150 €
- Division Régionale Excellence Poulies Dames 150 €
- Division Régionale Excellence Poulies Hommes 150 €
- Division Régionale Promotion - Mixte 100 €
- Division Régionale Jeunes - Mixte 50 €

Chèque à l'ordre du CRTAHDF

Le responsable du club M _____ Signature

Inscriptions à renvoyer avant :

- DRE : Le 01 avril (1^{ère} manche le 22 avril)
- DR PROMO : Le 08 avril (1^{ère} manche le 29 avril)
- DR JEUNES : Le 09 avril (1^{ère} manche le 30 avril)

A : André ALLARD
Résidence du centre - Apart.23
65, rue de l'Industrie
59117 WERVICQ-SUD

E-mail : andreallard19@gmail.com Té. : 06 27 31 41 42 03 20 39 37 57



**DIVISION REGIONALE DES CLUBS
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES ETAPES**

à déposer au greffe avant le début de la compétition

Club : _____ Responsable : _____

- DRE Classique Femmes
- DRE Classiques Hommes
- DRE Poulies Femmes
- DRE Poulies Hommes
- DR Promo Mixte
- DR Jeunes Mixte

CONCOURS : _____ DATE : _____

Tireur	Nom et Prénom	Catégorie	Score
1			
2			
3			
4			
TOTAL de l'équipe sur les trois meilleurs scores			

Tous renseignements auprès de

André ALLARD

Tel..... : 06 27 31 41 42 03 20 39 37 57

e-mail : andreallard19@gmail.com